



PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL METROPOLITAIN

DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE, régulièrement convoqué le lundi 17 novembre 2025, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

Secrétaire de Séance : DIR Anaïs

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Jean-Pierre COLIN, Mme Anaïs DIR, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, M. Arnaud LATIL, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON, M. Joseph MINNITI, Mme Brigitte GENETELLI.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Patrice CAZAUX ayant donné pouvoir à Mme Corinne JOUVE, M. Yannick CHENEVARDE ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Chantal PORTUESE, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GENETELLI, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Virginie PIN, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS ayant donné pouvoir à M. Arnaud LATIL, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Sophie ROBERT ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET

ABSENTS :

Mme Véronique BERNARDINI, Mme Josy CHAMBON, Mme Pascale JANVIER, Mme Cécile MUSCHOTTI.

SOMMAIRE

N° 25/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – ANNEE 2025.....	09
N° 25/11/002 PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DEBAT.....	10
N° 25/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025	20
N° 25/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025	21
N° 25/11/005 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	22
N° 25/11/006 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	22
N° 25/11/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025	22
N° 25/11/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025	23
N° 25/11/009 BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	2322
N° 25/11/010 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	24
N° 25/11/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	24
N° 25/11/012 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025.....	24
N° 25/11/013 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN SITE D'EXPLOITATION DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE (SEMR) ET D'UN PARKING RELAIS P+R A SAINTEMUSSE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON.....	24
N° 25/11/014 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE SECURISATION ET DE VALORISATION DES REMPARTS ET DES ACCES DE LA VILLA NOAILLES A HYERES.....	26
N° 25/11/015 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559 ALMANARRE SUR LA COMMUNE D'HYERES.....	26
N° 25/11/016 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES...	27

N° 25/11/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A TOULON.....	278
N° 25/11/018 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON ...	28
N° 25/11/019 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REALISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DU VALLON DU SOLEIL SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU.....	28
N° 25/11/020 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER.....	30
N° 25/11/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES.....	30
N° 25/11/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM	31
N° 25/11/023 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM.....	31
N° 25/11/024 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022 - 2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU MENES PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELEC.....	31
N° 25/11/025 PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS.....	32
N° 25/11/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON-ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE A LA BEUCAIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE, DE SERVICES PUBLICS ET D'UN PARC DE JEUX – EXERCICE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33
N° 25/11/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SURMER - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 3 - EXERCICE 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33
N° 25/11/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SURMER - TRAVAUX D'EFFICACITE ET DE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 3 - EXERCICE 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33

N° 25/11/029 FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MEDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION – 2026	33
N° 25/11/030 24DSP02 - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU LOT 1 DE LA PROCEDURE (SOUS-TRAITE DE PLAGE LOT N°4 ET DU CHALET A)- MAR VIVO LES SABLETTES	345
N° 25/11/031 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/403 DU 16 DECEMBRE 2021 RELATIVE A LA REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS SOLLICITES DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL	35
N° 25/11/032 VILLE D'HYERES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	35
N° 25/11/033 VILLE D'HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°7 - AUTORISATION DE SIGNATURE	36
N° 25/11/034 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC ET JUSTIFICATION DE LA NON-NECESSITE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	37
N° 25/11/035 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « PARC D'ACTIVITES DE LA MILLONNE » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES	37
N° 25/11/036 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « QUARTIER LA PERTUADE » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES	38
N° 25/11/037 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « QUARTIER LA PETUGUE/SAINT JEAN » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES	40
N° 25/11/038 PROCEDURE DE CLOTURE DE LA ZAC LES MARINES D'ARYANA SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES PLAGES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R311-12 DU CODE DE L'URBANISME VALANT SUPPRESSION	40
N° 25/11/039 AVENANT N°4 A LA CONVENTION HABITAT MULTISITES N°3 ENTRE LA METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE ET L'EPF PACA - AUTORISATION DE SIGNATURE	41
N° 25/11/040 PRESCRIPTION ACQUISITIVE DE PARCELLES APPARTENANT A DES PERSONNES PRIVEES SUR LA COMMUNE DE TOULON.....	40
N° 25/11/041 MISE A JOUR DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN N°19/10/354 DU 3 OCTOBRE 2019 ET N°20/09/176 DU 30 SEPTEMBRE 2020 CONCERNANT LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (PHASES 1 ET 2 DU SDIRVE 1).....	41
N° 25/11/042 HABITAT - PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 - APPROBATION DU GUIDE RELATIF AU « PARCOURS LOGEMENT INSERTION JEUNES » (PLIJ).....	41
N° 25/11/043 HABITAT PRIVE - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER 2025/2030 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE D'INFORMATION DU PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION	42

N° 25/11/044 PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE LA MAISON DE L'EMPLOI PROVENCE-MEDITERRANEE POUR LA PERIODE 2026/2030 - AUTORISATION DE SIGNATURE	43
N° 25/11/045 ADOPTION DU REGLEMENT MODIFIE DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOL- TOULON PROVENCE-MEDITERRANEE	43
N° 25/11/046 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE « AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR » - AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE.....	44
N° 25/11/047 CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION ET TARIFICATION DES ESPACES DE REUNION DU BATIMENT DU TECHNOPOLE DE LA MER.....	45
N° 25/11/048 CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE 2025-2031 ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA METROPOLE TOULON-PROVENCE MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE	45
N° 25/11/049 DISPOSITIF PARCOURS BAFA TPM 2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES BENEFICIAIRES, LES COMMUNES PARTENAIRES, LA CAF DU VAR ET LES PRESTATAIRES	46
N° 25/11/050 DISPOSITIF AIDE AU PERMIS TPM 2026 - ADOPTION DU DISPOSITIF ET DU REGLEMENT INTERIEUR.....	46
N° 25/11/051 APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES - SEMOP SEYNOISE DES EAUX - EXERCICE 2024	47
N° 25/11/052 REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2026.....	47
N° 25/11/053 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2025 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°25/06/177 DU 26/06/2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE ...	50
N° 25/11/054 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE « TER ZOU! + RESEAU MISTRAL » AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE	49
N° 25/11/055 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON – ANNEE 2024	50
N° 25/11/056 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON – ANNEE 2024.....	51
N° 25/11/057 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DE PORQUEROLLES - YACHT SERVICE - ANNEE 2024.....	51
N° 25/11/058 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DE PORQUEROLLES - HALLIDAY MARINE - ANNEE 2024	52

La séance est ouverte à 9 h 03 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte. Nous allons demander à Madame Anaïs DIR de bien vouloir procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 septembre. Oui, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Monsieur Le Président, je vous remercie. Je souhaitais intervenir sur la page 17 de ce procès-verbal. Monsieur MUSSO nous avait présenté la délibération sur le versement d'une avance financière au Grand Prix de France. J'étais intervenu sur cette délibération. Monsieur MUSSO nous précisait, comme le précisait d'ailleurs la délibération, que l'avance que nous versions était destinée à faire en sorte que toutes les petites et moyennes entreprises créancières du GIP soient payées. Il en va de la clarté et de l'honnêteté de nos débats. J'ai demandé et j'ai reçu, après la séance par les services de la Métropole, la liste de ces créances. Et quel n'a pas été l'étonnement, qui a été le mien, et celui de nos amis, lorsque, dans cette liste, pour 3,6 millions d'euros sur ce qui était au cœur de la délibération, avec 1,2 millions d'euros à la charge de notre Métropole, les petites et moyennes entreprises de notre territoire, et même d'ailleurs, représentent moins de 200 000 € de ces créances, puisque 1,7 millions d'euros sont dus à la société GL EVENTS, une grande société, très grande société, un très grand groupe et puis dans les plus grosses créances, pour 800 000 € la société MANPOWER, la Gendarmerie nationale, la Société COLAS, la SNCF, bref, pour l'écrasante majorité de ces créances qui sont dues, et loin de nous, le fait de dire que ces créances ne sont pas dues, y compris à la SNCF, à la Gendarmerie, à MANPOWER. Mais nous faire délibérer sur le fait que notre avance est censée régler les dettes des petites et moyennes entreprises, alors que les petites et moyennes entreprises ne représentent que 200 000 € sur le total des créances et que nous versions, rien que pour notre Métropole, 1,2 millions d'euros. C'est soit un manque d'honnêteté de la part des autres collectivités, notamment du GIP, qui ont présenté ces créances comme étant dues à des petites et moyennes entreprises, ou alors une forme d'abus de langage, de tranquillité, que la collectivité métropolitaine aurait utilisé. Mais encore une fois, si cette liste est bien la bonne, si on a bien MANPOWER, la Gendarmerie, COLAS, la SNCF, GL EVENTS, le LOU RUGBY pour 3,4 millions d'euros. Et pour 200 000 € des petites et moyennes entreprises, je pense que nous devrions

être amenés à redélibérer pour requalifier cette délibération que nous avons prise. Ça n'est pas destiné aux petites et moyennes entreprises, ou, en tout cas, pas simplement à elles. Et notre collectivité métropolitaine aurait donc, avec 1,2 millions d'euros, été la seule, en tout cas, à éponger les dettes pour 200 000 € des PME, le million d'euros supplémentaires servant à des grands groupes. Encore une fois, il en va de la transparence. Toutes les dettes doivent être payées, y compris pour les grands groupes, mais on ne peut pas nous faire délibérer sur soi-disant les petites et moyennes entreprises. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Oui, Monsieur.

M. MUSSO.- Oui, enfin, ce sont pour les directions régionales, avec des emplois locaux. Petites et moyennes entreprises, c'est Colas Régional, par exemple. Enfin, la Gendarmerie, ça me paraît la moindre des choses, et ce sont pour des emplois locaux. Alors certes, si on part sur l'idée, on fait de la sémantique, en disant petites et moyennes entreprises. En revanche, là, il s'agit de direction régionale, d'antennes régionales et avec des emplois locaux. On a pris en compte ces demandes-là. Voilà, c'est tout. Peut-être de manière sémantique, c'est vrai que le terme était peut-être un petit peu galvaudé, mais, en revanche, ce sont vraiment des antennes régionales. Certes, le groupe international pouvait absorber peut-être ces créances, mais, en revanche, sur les emplois locaux, nous avons souhaité, avec le GIP, rembourser vraiment ce qui touchait les emplois locaux.

M. NAVARRANNE.- Est-ce qu'on pourrait, du coup, qualifier la délibération autrement ? Et encore une fois, y compris même les directions régionales, ne seraient même pas elles-mêmes qualifiées, la SNCF ne serait pas qualifiée de « petites et moyennes entreprises », même pour sa direction régionale ou départementale. Encore une fois, il en va juste de la transparence. Si on nous fait délibérer sur les petites et moyennes entreprises, je trouve que ce n'est pas honnête aux vues de la liste des créances, y compris, et encore une fois, toutes les créances doivent être payées, y compris aux plus grands groupes, ce sont des salariés, et puis ce sont des prestations qui ont été sûrement très légalement faites. Ça n'est pas du tout mon propos. C'est simplement que nous ne pouvons pas, nous, nous faire délibérer sur cette terminologie-là.

M. LE PRESIDENT.- Si vous en êtes d'accord, on peut éventuellement modifier la délibération en disant que c'est au profit des entreprises qui ont une implantation locale, notamment les petites entreprises. Si vous êtes d'accord, on fait cet amendement.

Pas d'autre observation ? Je mets aux voix le procès-verbal. Qui est pour ? Abstention ? Il est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 est adopté.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons passer aux délibérations avec, d'abord, le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole. Monsieur VINCENT.

N° 25/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – ANNEE 2025

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous avons le plaisir de présenter ce rapport, qui est le bilan de toutes les actions de tous les services de la Métropole conduites au titre du fonctionnement interne de la collectivité.

Ce rapport est basé sur trois axes : le développement durable – je rappelle c'est l'écologie – l'économie et le social.

Ce rapport fait 120 pages, donc c'est un rapport qui est important.

Il est structuré au travers de cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Il comprend également le bilan annuel de la stratégie numérique responsable de la collectivité, ainsi que le programme d'action mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de la collectivité.

J'en profite pour remercier tous les services. Ce rapport fait 120 pages et c'est vraiment un document particulier, parce que ça permet de montrer à tout le monde le travail qui est fait par la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Oui, y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je ne juge pas le document... L'avis de la MRAE est limpide : un document obligatoire de 2015, en constatant qu'il est retoqué une 2^e fois par manque d'indicateurs et d'objectifs.

Je me contente de citer la MRAE : « le manque d'opérationnalité des actions et des objectifs décrits par le PCAET ne lui permet pas de remplir son rôle de planification, par la définition d'orientation et de mesures concrètes à destination des communes de son périmètre ». En termes clairs, on est loin d'un nouveau projet. Nous avons besoin de mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer la qualité de l'air, permettre des mobilités autres que celle de la voiture.

Mais ce n'est visiblement pas avec vous que nous y arriverons. A Toulon, en 2024, on est à 67 voyages en transports en commun par habitant. Autant qu'en 2015. Où est la progression ? A comparer, par exemple, avec Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Nice, Montpellier, etc., qui ont toutes entre 200 et 270 voyages par an, soit trois à quatre fois plus. Ce n'est pas un BHNS pris dans les bouchons, quand il n'est pas en voies propres, qui va améliorer les choses. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de prendre acte du fait que ce rapport a été établi et présenté. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Le Conseil prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Mme Corinne JOUVE rejoint la salle.

N° 25/11/002 PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE - DEBAT

M. LE PRESIDENT.- Nous allons donc passer maintenant à des délibérations financières et budgétaires, avec notamment la présentation du rapport d'orientations budgétaires, avec peut-être une observation de ma part. C'est la quadrature du cercle. Jamais un rapport d'orientation budgétaire n'a été présenté dans un tel climat d'incertitude, sans savoir très clairement à quelle sauce les collectivités, notamment la Métropole, sera, sinon mangée, du moins amputée. On ne sait pas quelles seront les contraintes qui pèseront au terme du va-et-vient entre l'Assemblée nationale, le Sénat, la Commission paritaire et le reste, si d'aventure on va au bout de l'échange.

Nous avons maintenu nos priorités, c'est-à-dire la stabilité fiscale, il serait quand même inopportun d'augmenter les impôts dans la période que l'on connaît, ou après que l'on ait décidé théoriquement de baisser les dépenses et les impôts qui augmentent. On a la volonté également de maintenir le niveau d'investissement, puisque c'est important pour la Métropole et toutes nos communes et pour l'emploi. Dans ces conditions-là, et compte tenu de certaines décisions qui devraient être prises, on va vers une réduction de l'épargne brute de la collectivité. A titre d'exemple, les cotisations URSSAF sur les salaires vont créer une imputation et une amputation importante, on a également ce qui sera prélevé sur les collectivités, on ne sait pas trop où l'on va, mais l'épargne brute risque de connaître une baisse significative, ce qui nous imposera dans notre volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé, d'augmenter un peu l'emprunt. On a des marges, le niveau d'endettement par rapport aux Métropoles comparables est relativement réduit, et donc ce sont les orientations qui vont vous être maintenant présentées, en espérant que, d'ici le vote du budget, les modifications ne seront pas fondamentales. Monsieur MUSSO.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président nous l'a dit, c'est un contexte budgétaire national qui est sous forte tension. On nous a annoncé, dans le projet de loi de finances, une rigueur budgétaire. Simplement, il n'y a pas de majorité, vous l'avez tous vu, vous vous en êtes tous rendu compte, donc on ne sait pas très bien ce qu'il en sortira. Ce qui est sûr, c'est que ce qu'a voté l'Assemblée nationale sera probablement retoqué au Sénat. Nos orientations, aujourd'hui, se feront avec une visibilité réduite. Ce que l'on sait, et ce qui est fort probable, c'est que l'on demandera un effort complémentaire aux collectivités locales, qui détiennent 2,2 milliards en 2025, il semblerait se rapprocher des 5,3 milliards en 2026.

En plus, il y a une réduction de la dynamique de la fraction de TVA transférée aux collectivités. Vous verrez que, sur la TVA, il y a aussi des nouvelles, que je développerai, et qui nous effrayent un petit peu.

La croissance économique ne s'annonce pas très forte, moins de 1 %. L'inflation, heureusement, demeurera modérée. On va privilégier une trajectoire budgétaire réaliste, équilibrée, résiliente. On va concilier la soutenabilité financière, le maintien des investissements structurants, c'est très important, et la préservation et la qualité des services publics métropolitains.

En ce qui concerne le fonctionnement, sur nos recettes, il va y avoir une stabilisation, mais on va faire preuve de prudence. De prudence pourquoi ? Parce que, d'abord, sur les impôts, Monsieur le Président l'a dit, il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité locale, et, en même temps, il y aura, a *minima*, un gel des ressources de l'Etat.

Sur les impôts, les bases augmenteront un petit peu, 1 % annoncé. Les taux ne bougeront pas, ce qui fera qu'on estime en taxe foncière 38,5 millions d'euros en taxe d'enlèvement des ordures ménagères 88,4 millions d'euros, en contribution fiscale des entreprises 48,9 millions d'euros et, en ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 11,5 millions d'euros.

Pour la 4^e année consécutive, on va tabler sur un produit de reversement de la TVA à 112 millions d'euros. La taxe sur les surfaces commerciales, on l'estime à environ 6,9 millions d'euros. Le produit de la GEMAPI ne bougera pas, il sera identique à 2025, les bases ne s'appliquent pas dessus, ça sera 4,7 millions d'euros. Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal sera identique, on l'espère, à 2025, pour 11,4 millions d'euros, il est partagé, 5,8 millions d'euros pour TPM et 5,6 millions d'euros répartis entre les communes en fonction du potentiel fiscal.

On aura la taxe de séjour, c'est une recette, et, en face, une dépense identique. Elle est intégralement reversée soit à l'office du tourisme intercommunal, soit au Département, soit à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

En ce qui concerne les dotations et participations, la DGF devrait se stabiliser sur sa partie dotation aux intercommunalités, mais baisser sur sa partie dotation de compensation, on estime la baisse à 1 millions d'euros.

Les allocations compensatrices devraient baisser et être aux alentours de 5,2 millions d'euros. En ce qui concerne le FCTVA sur la dépense de fonctionnement, on parle d'une suppression, elle ne serait plus éligible, et à ce moment-là, on aurait une perte d'environ 800 000 €. Je vous indiquerai par la suite l'investissement pour lequel on a aussi un doute sur la poursuite du reversement.

Les produits des services seront en légère augmentation puisqu'on intègre de nouveaux parkings, ceux d'Ollioules et ceux de La Garde, ce qui nous rapportera à peu près 750 000 € de recettes supplémentaires, et on tablera sur 28 200 000 €.

On a aussi les loyers perçus sur notre patrimoine immobilier, les recettes reversées par les éco-organismes et le SITTOMAT pour à peu près 6,1 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, c'est un terme qui est difficile, mais c'est vrai que c'est une austérité ciblée. On va vraiment cibler, en faisant très attention à nos dépenses, mais on veut être très efficaces. Alors, par exemple, l'augmentation de la CNRACL a été décidée par l'Etat, ça va peser sur nos charges de fonctionnement et notamment sur notre « 012 », nos dépenses de personnel.

Les dépenses d'intervention, notamment les subventions aux associations, on va essayer de les maintenir, on va les maintenir, et l'effort principal va se porter sur nos charges à caractère général, sur nos dépenses courantes.

En ce qui concerne les charges à caractère général, on va essayer de les stabiliser, de ne pas les augmenter, à 117 millions d'euros. Ensuite, selon les décisions qui ressortiront du budget de l'Etat, cet objectif ne sera atteignable que par l'ajustement de certaines de nos actions et interventions, en faisant en sorte de ne pas toucher au cadre de vie et à la qualité de vie de nos administrés.

Les charges de personnel, on a le glissement vieillesse technicité, ça c'est automatique, l'augmentation de la CNRACL, la protection sociale complémentaire, donc on aura, à effectif constant, sans recrutement, une augmentation d'environ 3 % pour arriver à 142 millions d'euros. Les autres charges de gestion courante sont principalement les subventions aux associations, les contributions aux établissements publics et syndicats, ainsi que les subventions d'équilibre à tous les budgets annexes. Notre volonté est de préserver ces soutiens, notamment ceux liés à la proximité et à la cohésion sociale, tout en s'assurant de leur efficacité. Nous prévoyons plus de 100 millions d'euros.

Les atténuations de produits sur les attributions de compensation, sur les dotations de solidarité communautaire versées aux communes, le reversement de la taxe de séjour qui est automatique, je vous l'ai dit, on a une recette, on a une dépense en face. Pour les communes, on a gardé nos attributions de compensation, et on conservera encore une année supplémentaire la dotation de solidarité communautaire qui n'est pas une obligation, mais on y tient, à la Métropole.

Ces atténuations de produits, on va les maintenir à 24,8 millions d'euros mais toujours, mesure budgétaire de l'Etat et, notamment, le DILICO, qui est le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, ce montant est plafonné à 2 %. Il s'applique sur nos recettes, 2 % de nos recettes, il est possible que, si la Métropole subit – je dis bien subit – le DILICO l'année prochaine, on aura 8 millions d'euros de moins en recettes. Ou pas. Nous verrons bien en fonction du budget. En 2025, nous n'avons pas subi ce DILICO, mais c'est possible en 2026.

Notre situation financière à travers l'épargne brute et la dette, on aura une épargne brute de 45 millions d'euros. Il y a trois ans, on était à 61. On va passer à 45. Si le DILICO s'applique, soit il faudra encore faire des efforts sur nos dépenses, soit on passera de 45 à 37 millions d'euros de désendettement. Ce qui fait qu'on est à huit années de désendettement, mais, si le DILICO s'appliquait et qu'on ne faisait pas à nouveau des efforts supplémentaires sur nos dépenses, on passerait au désendettement de 10 années. Notre dette augmentera faiblement pour atteindre environ 360 millions d'euros.

On a une volonté très forte, c'est de maintenir notre programme d'investissement métropolitain. On va poursuivre notre effort, avec ambition, dans l'intérêt des usagers et de l'économie locale pour un total d'environ 220 millions d'euros. Pour cela, on va mobiliser notre épargne brute, nos recettes d'investissement propres, notamment les AC reversées par les communes pour 25,4 millions d'euros, les taxes d'aménagement, les amendes de police pour 9 millions d'euros. Les subventions, on va poursuivre, on est aidés par le Département et la Région, on les remercie, mais aussi l'Etat et l'Europe. On va continuer les efforts pour capter toutes ces subventions.

Le FCTVA, c'est en discussion. Il y aurait peut-être une année blanche. Vous savez, on parle beaucoup, actuellement, dans le budget national, d'année blanche, le problème c'est que si ça s'applique au FCTVA, pour la Métropole, ça sera quasiment 15 millions d'euros de moins de recettes en investissement.

Le recours à l'emprunt reste indispensable. On va essayer de le modérer aux alentours de 40 millions d'euros.

Le programme 2026 d'investissement couvre tous nos investissements liés aux bâtiments, moyens publics, toutes les compétences de la Métropole, des projets de proximité sur l'ensemble du territoire dans les antennes métropolitaines. Bien évidemment, vous avez la liste détaillée dans le rapport complet que vous avez reçu, je ne vais pas le reprendre.

Je vais vous dire quelques mots sur l'ensemble des budgets annexes, car nous devons aussi, nous débattons souvent du budget principal, mais nous devons aussi débattre des budgets annexes. Le budget transport dans le cadre de notre DSP (Délégation de Service Public), les forfaits charges et recettes ont été estimés contractuellement de manière théorique et cette estimation, bien évidemment, est actualisée tous les ans en fonction de l'évolution des indices et selon les réalisations effectives du plan de développement et des options retenues, si on développe les options ou pas. Pour 2026, nous prévoyons l'actualisation du forfait de charges à 12,7 % et soit 99 200 000 €.

Les recettes d'exploitation sont prévues à 21,8 millions d'euros et le versement de transport à 71 millions d'euros. Nous poursuivons l'aide à l'acquisition de vélos électriques, les subventions pour la Maison de la mobilité et pour la compensation tarifaire des iliens. En investissement, des crédits sont inscrits notamment pour l'acquisition de bus et navettes maritimes. Un atelier dépôt de bus et un PEM à Hyères, le schéma d'accessibilité des points d'arrêts et diverses opérations du projet de TCSP. Nous aurons plus de 31 millions d'euros d'autorisations de programme et d'investissement.

Les autres budgets annexes, donc assainissement, eau... Pour l'eau potable, aujourd'hui, nous avons un budget unique puisque nous avons fusionné les budgets « DSP » et les budgets « régies ».

Les tarifs de la redevance « eau potable » demeureront inchangés, nous prévoyons une légère baisse du montant suivant la tendance baissière de la consommation. Et les principaux investissements concerneront un traitement sur le forage de Fontqueballe, des travaux sur les barrages et sur les divers réservoirs. Pour l'assainissement, taux de la redevance inchangée. Bien sûr, le montant baissera un peu, parce que, s'il y a moins d'eau, il y a moins de quantité qui va dans l'assainissement. Les investissements concerneront essentiellement la réhabilitation et le renouvellement du réseau de collecte, notamment sur le secteur de La Moutonne, et la reconstruction de la station d'épuration de Porquerolles et des postes de relevage.

Pour les ports de plaisance regroupés depuis 2023 dans un budget unique « Ports métropolitains », nous prévoyons les études de travaux sur l'ensemble des ports. Pour le port de Toulon Commerce géré en DSP et avant la création de la société portuaire, nous conservons la réalisation des travaux primaires, de draguage et le service de remorquage.

Pour les parkings en régie, le travail de mutualisation et d'optimisation des moyens sera poursuivi pour contenir les charges d'exploitation et permettre un gel des tarifs appliqués au public, l'objectif est de ne pas augmenter nos tarifs.

Pour les espaces d'activités entrepreneuriales innovantes et universitaires comme pour le Parc d'Activité Marines Saint-Mandrier, le budget est équilibré par une subvention du budget principal. Enfin, le budget annexe d'aménagement des ZAE comptabilise des stocks de terrains en cours de viabilisation en vue de leur commercialisation.

La dette de l'ensemble des budgets annexes s'élève à 135,1 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, dans un contexte, vous l'aurez compris, pour le moins imprévisible. Malgré ce contexte compliqué pour toutes les collectivités territoriales, nous ne renonçons pas à notre ambition pour notre territoire. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Ange MUSSO. Qui demande la parole ? Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est effectivement toute la difficulté du manque de lisibilité, et de malhonnêteté au plus haut sommet de l'Etat. On l'a vu avec le récent scandale des dissimulations, notamment concernant les recettes de l'Etat. Ni, d'ailleurs, comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, à nos doutes sur les reversions de TVA, le montant, puisqu'on sait que c'est là-dessus que l'Etat a triché. Déjà, l'Etat n'est jamais obligé de voter en équilibre des budgets, à la différence de nos collectivités territoriales. Mais, en plus, lorsqu'il est volontairement insincère et mensonger, dans ses trajectoires, les agissements de l'Etat mettent gravement en péril notre avenir financier.

Et nous partageons le doute qui est le vôtre. Nous savons que vous mettez beaucoup d'ardeur à essayer de maintenir un équilibre, mais on voit que la trajectoire dévisse. On voit que l'endettement, qui n'est pas toujours mauvais d'ailleurs, que l'endettement dévisse, et notre capacité de désendettement va dévisser. Notre épargne brute diminue de plus en plus. Avons-nous d'autres choix ? Visiblement non. Donc, c'est avec une part de bienveillance que nous regarderons le budget qui nous sera présenté.

Lorsque vous dites stabilité fiscale, c'est stabilité des taux. On sait que les impôts de nos concitoyens, notamment sur la taxe foncière, devraient augmenter à peu près de 2,7 %. La revalorisation des loyers et l'augmentation des bases par rapport à l'inflation : pour les impôts des habitants de la Métropole, ça devrait être 2,7 %, mais par rapport, encore une fois, aux doutes, peut-être que, pour une fois, nous ne demanderons pas l'acte symbolique de baisse des taux, parce qu'effectivement, il faut trouver un équilibre. Et donc, on sait que ce que l'on acte maintenant, à la différence de la dette, au moins, c'est clair tout de suite, alors que la dette, c'est de l'impôt sur nos enfants ou nos petits-enfants.

Tout de même, nous regarderons – et c'est toute l'attention que nous souhaitons porter dans le budget qui nous sera présenté dans un mois ou dans deux mois – quels seront les projets qui vont être maintenus, quelles seront les dépenses qui vont être taillées, et donc, c'est avec beaucoup d'attention que nous verrons dans ces trajectoires-là et dans les doutes, quelles sont les grandes décisions que notre Métropole doit prendre et celles qu'elle aurait dû prendre, peut-être selon nous, dès le début avec la rationalisation, au moment où on a créé cet échelon de communauté d'agglomération puis de Métropole. On n'a, selon nous, jamais suffisamment rationalisé et, au niveau des communes, on a dépensé en fait toujours plus avec la Métropole. Donc on verra dans ce qui nous sera présenté, dans les économies obligatoires que l'Etat ne fait jamais, c'est ça qui est toujours incroyable, je parle un peu comme tout le monde aujourd'hui, mais voilà, encore une fois, l'Etat impose aux collectivités des réductions de dépenses que jamais il ne s'impose à lui-même, même a *minima*.

On voudrait terminer par cela : que, dans les décisions qui soient prises, on ait clairement, parce qu'on le sait, il va y avoir une remise à plat des majorités locales en mars prochain, mais malgré tout, cette collectivité va durer et donc il faut que le service soit toujours plus rapproché des administrés. Donc, dans toutes les rationalisations et les économies qui seront peut-être nécessaires et présentées lors de l'adoption de votre budget, et bien nous verrons comment le rapprochement des services pour l'administré sera malgré tout toujours plus effectif. Je vous remercie et merci de ce débat.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres interventions ? Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur MUSSO pour votre présentation détaillée qui, malheureusement, montre bien les problèmes des collectivités locales.

Vous écrivez vous-même : « un PLF 2026 ravageur pour les collectivités ». C'est écrit dans votre rapport.

M. MUSSO.- Selon l'association des collectivités de France. Je n'ai fait que reprendre un terme.

M. LEROY.- Mais qui est malheureusement réel. La Métropole TPM se retrouve, elle aussi, dans une situation de plus en plus dégradée sans que rien de bon ne puisse être espéré dans les années à venir.

Quel est le constat que vous avez dressé ? Entre 2024, dernier exercice clôturé, et votre proposition de 2026, les recettes de fonctionnement n'auront augmenté que de 0,35 %, donc baissé en euro constant. Les dépenses de fonctionnement auront augmenté de 6,2 %. Logiquement, l'épargne brute tombera de 59,2 millions d'euros en 2024, à 37 millions d'euros en 2026. Avec une annuité de dette autour de 30 millions d'euros, l'épargne nette ne sera plus que de 7 millions d'euros. Donc l'indice de solvabilité de TPM va se dégrader, vous l'avez dit, de 5,1 à 9,7 années.

La cause principale est le gel ou la diminution des dotations de l'Etat et l'augmentation des ponctions qu'il opère sur nos collectivités. Le DILICO, malheureusement, on ne sait pas encore s'il va être appliqué à notre collectivité.

Mais la question principale est : que font nos députés et nos sénateurs ? Pourquoi votent-ils pour la diminution des dotations aux collectivités locales ? Pourquoi cautionnent-ils l'idée que le rétablissement des comptes publics passe par l'asphyxie des collectivités locales ? Pourquoi refusent-ils de voter des recettes supplémentaires comme la taxe Zucman ? Que comptez-vous faire pour redresser cette situation qui nous mène à une capacité de désendettement beaucoup trop grande ? A partir de 10 ans, le risque est considéré comme majeur par les agences de notation et par les banques.

M. LE PRESIDENT.- 12 ans.

M. LEROY.- Avec 7 millions d'euros seulement d'épargne nette, comment pouvez-vous garantir que la Métropole continuera, dans les années à venir, à avoir une épargne qui permette *a minima* de rembourser ses annuités d'emprunt ? Comment peut-on garantir que la Métropole continuera de pouvoir emprunter pour couvrir les crédits de paiement d'exercice ? Comment peut-on faire des économies ? Quels sont les investissements que nous allons être obligés de suspendre ? Je pense qu'il faut faire pression auprès des sénateurs et des députés de votre bord, ce sont eux qui votent cette diminution des taxes pour les collectivités locales. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Si vous avez un moment, faites pression aussi sur les vôtres, de parlementaires, parce qu'on est dans un climat de fantaisie qui est un peu excessif. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame PORTUESE.

Mme. PORTUESE.- Je vous remercie Monsieur le Président. Alors, le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté traduit, vous l'avez dit, un contexte national extrêmement contraint, et un effet ciseaux lié au décalage croissant entre des dépenses qui continuent d'augmenter mécaniquement, notamment sous l'effet des mesures nationales, et des recettes qui, elles, stagnent ou sont ponctionnées. Cet effet structurel fragilise notre épargne brute, vous l'avez souligné, et réduit nos marges de manœuvre.

Je veux saluer l'effort de transparence du document, qui met clairement en évidence, en plus des incertitudes évoquées, les tensions qui pèsent sur nos finances, notamment la hausse des charges imposées par l'État, la perte de dynamisme de la TVA affectée et l'incertitude majeure liée aux DILICO, comme l'a souligné Ange MUSSO, dont le doublement annoncé pourrait représenter jusqu'à 2 % de nos recettes, soit un choc de plusieurs millions d'euros pour TPM.

Mais dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui porte sur l'ensemble des paramètres susceptibles d'affecter notre trajectoire financière, je souhaite compléter l'analyse du ROB, si vous le permettez, par un élément qui n'y figure pas, mais dont les conséquences budgétaires pourraient être significatives dès 2026. Je veux parler de la décision du Conseil d'Etat concernant la desserte

des îles et de la question soulevée autour du régime juridique des navires exploités dans le cadre de la DSP. L'article de Var Matin, paru récemment, indique que la Métropole a saisi le Tribunal Administratif afin de lever le doute sur l'interprétation juridique des biens de retour et que la réponse est attendue pour 2026.

Je comprends donc parfaitement, que dans l'attente de cette clarification, que le sujet n'ait pas été intégré dans le ROB présenté aujourd'hui. Pour autant, il me semble utile d'anticiper les conséquences financières possibles afin d'avoir une vision complète des risques pesants sur nos équilibres. Si le navire était requalifié comme bien de retour, ce que le CGCT prévoit lorsqu'un bien est indispensable à l'exécution du service, cela impliquerait plusieurs impacts directs. Premièrement, sur le plan comptable, conformément aux règles M57, ces navires devraient être inscrits à l'actif de la Métropole à leur valeur nette comptable, et cela générerait mécaniquement une hausse des dotations aux amortissements dans le budget annexe « transport ».

Sur le plan financier, la collectivité deviendrait responsable de la maintenance lourde, des carénages et contrôles réglementaires, des mises aux normes environnementales et, le cas échéant, du renouvellement ou de la remotorisation d'une partie de la flotte. Il s'agit de dépenses importantes, qui peuvent atteindre plusieurs millions d'euros, et qui auront un impact direct sur la section de fonctionnement, comme sur l'investissement. Enfin, sur le futur appel d'offres, le transfert de propriété devra être intégré dans le cahier des charges de la prochaine DSP, et selon le scénario retenu, cela pourrait influencer le niveau de forfait des charges de l'exploitant.

Ma démarche vise simplement à compléter la lecture du ROB par un scénario exogène, mais prévisible, dont la Métropole elle-même attend une clarification juridictionnelle. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. MUSSO.- Monsieur le Président. Oui, en ce qui concerne cette décision du Conseil d'État, je pense qu'au contraire, elle sera très bénéfique pour la Métropole puisque ça ouvrira beaucoup plus à la concurrence et ensuite...

Mme. PORTUESE.- Oui, de ce point de vue, oui.

M. MUSSO.- Oui, mais laissez-moi terminer s'il vous plaît. Tout ce qui est entretien, normes environnementales, tout ça, on le mettra dans la DSP et, à titre personnel, ça fait des années que j'essaye de convaincre un petit peu tout le monde à la Métropole que le fait d'acheter nous-même tous les biens, ce n'est pas toujours facile. Ces histoires de biens de retour dans le cadre d'une DSP sont pour moi une avancée pour la Métropole, plus qu'un frein. C'est ce que je pense, tout sera donné dans le cadre des DSP, chaque société reprendra les biens en fonction de leur valeur, et on aura beaucoup plus de concurrence, à mon sens.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci. Moi aussi, quelques éléments de réponse aux interventions. L'endettement est en voie de s'accroître compte tenu du

contexte. Le terme de « dévisser » me paraît un peu excessif, dans la mesure où le système d'alerte pour la capacité de désendettement c'est de 12 ans et que nous sommes à 7 ans. Il y a de la marge, alors ça ne veut pas dire qu'il faut l'utiliser, mais ça veut dire qu'il faut quand même rassurer. Sur la rationalisation, je crois qu'elle est entamée depuis longtemps. La rationalisation c'est un processus continu, il n'y a pas une nuit du 4 août de la rationalisation, c'est une préoccupation permanente, qui, je crois, était présente dans l'organisation de TPM depuis quelques années, elle doit être bien sur maintenue, la vigilance est la règle.

Je vous ferais également remarquer que, pour les investissements, il y a beaucoup d'autorisations de programme, ce qui veut dire que les choses sont prévues dans le temps, qu'il n'y a pas de surprise. L'autorisation de programme, c'est ce qui permet de déterminer, dans une collectivité, ce qui est structurel de ce qui peut être plus conjoncturel ou opportuniste. Dans tous les cas, c'est une façon logique et responsable de gérer.

Et puis il y a un problème qu'on n'évoque pas, on dirait qu'on a une sorte de pudeur à le dire, mais si c'est une évidence, je préfère enfoncer les portes ouvertes : l'Etat est d'une injustice absolument totale à l'égard des collectivités.

L'Etat qui peut se permettre tous les déficits du monde et emprunter de façon globale, que ce soit dans un « canigou » budgétaire pour le fonctionnement et pour l'investissement. Aucune collectivité en France, sauf Angoulême à une certaine époque, ne s'est trouvée en déficit de fonctionnement. Nous sommes en permanence en train de gérer. Et, quand nous investissons, quand nous empruntons, c'est pour l'investissement, et non pas pour financer je ne sais quelle coquetterie ou quel abus de fonctionnariat. Donc c'est ça qui est insupportable.

L'Etat n'est pas responsable. Il est, je dirais, à l'origine principale de la dette que connaît le pays, et au lieu et place actuellement de faire des économies sur son périmètre...vous savez, il y avait un économiste du XVII^{ème}, Kondia, qui disait : « Quand l'Etat fait le bien, il le fait mal, quand il fait le mal, il le fait bien ». Et il ajoutait : « A l'intérieur de son périmètre, l'Etat n'a jamais assez de pouvoir, à l'extérieur, il en a toujours trop ». Mais que l'Etat fasse son boulot. Mais au lieu de faire son boulot, au lieu de réduire ses dépenses, je n'ai pas encore entendu une esquisse de réduction de dépenses de l'Etat, il dit aux collectivités de faire des économies. Alors il transfère des responsabilités, il pond des normes comme des cotisations URSSAF qui pèse sur nous, il transfère des missions et il prélève pour faire place ou pour suppléer à son incontinence. C'est insupportable ! J'entendais, comme certains d'entre vous, hier, Monsieur BORLOO, avec sa forme parfois un peu agitée, mais toujours créatrice, dire qu'il faudrait peut-être un peu réfléchir à l'organisation de la France. C'est vrai que c'est un peu insupportable d'être dans un système où, aujourd'hui, ce sont les coupables qui donnent des leçons et qui imposent les difficultés. Quand on parle de notre endettement un peu accentué, ce n'est rien d'autre que les obligations que nous fait l'Etat, par la réduction de nos moyens et par le transfert des charges. Je crois qu'il faut le dire et il faut le dire fort, il y a une injustice totale de transférer ses responsabilités ou plutôt son irresponsabilité.

Je l'ai déjà indiqué, l'endettement de la Métropole peut augmenter, mais nous sommes encore loin du signal d'alerte. Il n'est pas de 10 ans, mais de 12 ans, et, quand nous sommes à 7 ou 8, on est encore très en-deçà de la dette par habitant de la moyenne des métropoles françaises.

Enfin, Madame PORTUESE, pour la TLV, nous sommes très vigilants, nous ne sommes pas responsables des décisions du Conseil d'Etat sur les biens de retour. Nous sommes, bien sûr, en contact avec le responsable de la TLV pour voir, au terme de l'expertise que nous avons demandé, comment cela pourra être soldé. Mais c'est vrai que les remarques que faisait Monsieur MUSSO sont fondées, l'augmentation de la concurrence, qui ne pouvait pas exister, est une bonne chose pour les usagers. Il faut se rappeler quand même que, pour aller à Porquerolles, il faut un certain nombre de moyens, quand on y va avec son épouse et ses deux enfants, et ce n'est pas un avantage pour les commerçants, qui accueillent ces touristes ou ces usagers, donc davantage de concurrence. Et puis n'oublions pas aussi qu'il y a une redevance qui pourra être perçue, et qui pourrait être plus significative. Donc, je crois qu'il faut être responsable. Il faut aussi se demander combien coûtera éventuellement la reprise du matériel non-amorti, bien entendu. Mais je voudrais quand même vous inviter à une réflexion, on va avoir un budget dans un mois je crois. Ce budget sera également un peu incertain. Pour le reste, je ne suis pas sûr que tous les problèmes de l'Etat auront été soldés, mais nous disposerons aussi de décisions budgétaires modificatives. En 2026, il y en aura de très importantes partout, parce que les collectivités locales, les mairies, parce que les Métropoles, parce que les Régions, les Départements, sont également dans ce climat d'incertitude. En lieu et place d'une situation, je prends une commune que vous connaissez bien, où les décisions budgétaires modificatives sont 1 % ou 1,5 % du budget primitif, on va se retrouver sans doute en 2026 avec des décisions budgétaires modificatives qui vont être importantes, et qui vont nous obliger à réfléchir. Donc on est relativement prudents, on est responsables, mais on est bien obligés de s'inscrire dans une trajectoire, qui n'est peut-être pas celle qu'on aurait pu souhaiter.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Il n'y a pas de vote, je crois, sur le ROB, sauf erreur. On prend acte que cet échange a eu lieu et on se donne rendez-vous pour le vote du budget.

M. LE PRESIDENT.- La délibération suivante porte sur une décision modificative numéro 2 très limitée par rapport à ce que je vous ai annoncé pour le futur, pour le budget principal de la Métropole. Monsieur MUSSO.

***N° 25/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 –
EXERCICE 2025***

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, essentiellement, l'objet de cette délibération modificative numéro 2, en fonctionnement, c'est la régularisation de 720 000 € du remboursement des taxes foncières des parkings de la ville de Toulon pour l'exercice 2019 avec 250 000 sur les charges d'intérêts et en recettes les refacturations de charges de personnel aux

budgets annexes sont ajustées à hauteur de 945 000 €. Ce qui fait qu'en investissement et en fonctionnement, on s'équilibre en fonctionnement à 2 214 827 €, et en investissement à 1 164 989 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Budget annexe Transports, décision modificative numéro 2. Monsieur MUSSO.

N° 25/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Oui, cette décision modificative numéro 2, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est essentiellement retracer le besoin de crédits supplémentaires pour le règlement des sommes dues au délégataire au titre de l'actualisation du forfait des charges 2023 à 2025, pour 4,3 millions d'euros en fonctionnement, ça s'équilibre à 4,3 millions d'euros. En investissement, c'est un ajustement des autorisations de programme « Matériel roulant réseau Mistral », « BHNS », « Pôle d'échanges multimodal » et autres. On voit que les ajustements de programmes, ça ne veut pas dire que les programmes, les autorisations de programme baissent, c'est simplement que ça baisse sur 2025, mais ça sera reporté sur 2026. Un fonctionnement à 4 400 000 € et un investissement en baisse à 2 233 167 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 - Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours budget annexe, Parc d'activités Marines de Saint-Mandrier.

N° 25/11/005 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est essentiellement pour objet, en fonctionnement, la dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables. En fonctionnement, on baisse de 122 000 €, en recettes et en dépenses.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 73

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 2 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Espaces d'activités entrepreneuriales innovantes et universitaires, décision modificative.

N° 25/11/006 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la décision modificative numéro 2 a les mêmes objectifs, c'est la dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables. On baisse en fonctionnement de 186 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 73

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 2 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Assainissement.

N° 25/11/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Décision modificative, même objectif, c'est l'ajustement de crédits en dépense et une reprise de dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables en recettes. Elle s'équilibre à 192 600 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Même vote ?

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Assainissement non collectif.

***N° 25/11/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF –
DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025***

M. MUSSO.- Pour l'assainissement non collectif, il s'agit aussi d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables à hauteur de 7 800 €, mais la décision modificative, en recettes et en dépenses, s'équilibre à un montant nul.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Budget annexe Eau.

***N° 25/11/009 BUDGET ANNEXE EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 2 –
EXERCICE 2025***

M. MUSSO.- Oui, il s'agit Monsieur le Président, mes chers collègues, d'un ajustement des crédits relatifs aux intérêts de remboursement de la ligne de trésorerie en dépenses et la reprise sur provisions pour dépréciation des comptes de redevables. Elle s'équilibre en fonctionnement à 140 000 € et en investissement à 10 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Ports métropolitains.

N° 25/11/010 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de redevables et l'ajustement du poste de « l'impôt sur les sociétés ». L'ensemble s'équilibre en fonctionnement à un montant de 269 618 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 73

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 2 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Toulon Port de Commerce.

N° 25/11/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Alors il s'agit en fonctionnement de l'ajustement des crédits relatifs aux intérêts de remboursement de la ligne de trésorerie en dépense et la reprise sur provision pour dépréciation des comptes de redevables en recettes. En investissement, plus de 8,6 millions d'euros sont inscrits au titre du solde des subventions restant à percevoir pour l'opération d'électrification des quais, l'emprunt étant diminué d'autant. Ça s'équilibre en fonctionnement à 180 000 € et en investissement à 0 puisque les recettes supplémentaires s'équilibrent avec un emprunt, un recours à l'emprunt qui baisse.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Même vote ? Donc approuvé.

POUR : 73

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 2 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Parkings métropolitains.

**N° 25/11/012 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS –
DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025**

M. MUSSO.- Cette décision modificative a essentiellement pour objet en fonctionnement, la dotation aux provisions pour dépréciation des comptes des tiers pour 9 600 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 4 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- On passe à la création d'une autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle de l'opération de construction d'un site d'exploitation de maintenance et de remisage et d'un parking relais à Sainte-Musse sur le territoire métropolitain de Toulon. Monsieur MUSSO.

**N° 25/11/013 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION
DE CONSTRUCTION D'UN SITE D'EXPLOITATION DE MAINTENANCE ET
DE REMISAGE (SEMR) ET D'UN PARKING RELAIS P+R A SAINTE MUSSE
SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre du BHNS, l'opération consiste en la construction de deux équipements dans la ZAE de Sainte-Musse. Un site d'exploitation de maintenance et de remisage, d'une capacité d'accueil de 150 bus, 80 places véhicules légers, permettant d'accueillir une partie de la flotte de bus de 24 mètres du BHNS ainsi qu'une partie de la flotte du réseau Mistral. Et en même temps, un parking-relais, parc public de stationnement en superstructure, largement ventilé, à vocation mixte horaires-abonnés d'une capacité d'accueil de 510 places pour le stationnement de voitures, 20 places de stationnement de deux-roues motorisés et 25 places de stationnement vélos, 200 places dédiées aux usagers des transports en

commun, 110 places dédiées aux agents du site et 200 places dédiées au quartier.

L'autorisation de programme que je vous propose est estimée à 88 000 000 € TTC soit 73 333 333 € HT pour une durée de 8 ans sur la période 2025-2032.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Mise à jour des crédits de paiement pluriannuels relative à l'opération de sécurisation et de valorisation des remparts et des accès de la villa Noailles.

N° 25/11/014 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE SECURISATION ET DE VALORISATION DES REMPARTS ET DES ACCES DE LA VILLA NOAILLES A HYERES

M. MUSSO.- Ces ajustements de crédits, Monsieur le Président, mes chers collègues, et de paiements, n'ont aucune incidence financière sur le montant global d'autorisation de programme fixé à 7,2 millions d'euros TTC, ni sur sa durée fixée à 6 ans. Simplement, on équilibre en fonction des années et de l'avancée des travaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Pour la prochaine délibération, il est demandé aux conseillers départementaux Mme Véronique BERNARDINI, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, Mme Valérie RIALLAND, M. Thierry ALBERTINI, M. Robert BENEVENTI, M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, de ne pas prendre part au vote, j'espère qu'on va rester avec un quorum suffisant, et de sortir de la salle.

Mesdames Valérie RIALLAND et Josée MASSI, et Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Christophe MORENO, Francis ROUX et Christian SIMON sortent de la salle.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit en effet de la mise à jour des crédits de paiement pluriannuels relatifs à l'opération de requalification de la RD 559, Almanarre, sur la commune d'Hyères. Pourquoi doivent-ils tous sortir là ?

N° 25/11/015 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559 ALMANARRE SUR LA COMMUNE D'HYERES

M. MUSSO.- Alors, c'est terrible, Monsieur Le Président, parce qu'il s'agit juste d'une signature d'une convention entre le Département et TPM et vous imaginez l'intérêt personnel que peuvent avoir les Conseillers Départementaux ! Enfin bon, il vaut mieux faire preuve de prudence par les temps qui courent et attendre que les élus soient effectivement sortis. Merci beaucoup, Monsieur le Président, mes chers collègues. En plus, ces ajustements de crédit de paiement n'ont aucune incidence financière sur le montant global de l'autorisation de programme qui est fixé à 7,7 millions d'euros ni sur sa durée fixée à quatre ans. Donc, ça ne change pas grand-chose. C'est simplement prendre en compte l'avancée effective des travaux et les paiements effectifs chaque année.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

NPPV : 13 - Madame Josée MASSI, Madame Valérie MONDONE, Madame Valérie RIALLAND, Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Jean-Louis MASSON, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Francis ROUX, Monsieur Christian SIMON, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Sylvie LAPORTE, Monsieur Mohamed MAHALI

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- On peut demander aux mêmes de revenir pour passer la mise à jour des crédits de paiement pluriannuels relatifs à l'opération du pôle d'échanges multimodal à Hyères. Excusez-nous.

Mesdames Valérie RIALLAND et Josée MASSI, et Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Christophe MORENO, Francis ROUX et Christian SIMON regagnent la salle.

M. LE PRESIDENT.- Ah bon. Alors on m'indique que la loi NOTRe nous impose désormais de voter le ROB. Puisque maintenant, on n'est pas obligé, là on va

être obligé. Donc je vais mettre aux voix avant la prochaine délibération, le ROB qui vous a été présenté par Ange MUSSO.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité)

Messieurs Gilles BALDACCHINO, Anthony CIVETTINI, Philippe LEROY et Amaury NAVARRANNE prennent acte du rapport.

M. LE PRESIDENT.- Alors, les crédits de paiement pour le PEM de Hyères. Monsieur MUSSO.

N° 25/11/016 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, là aussi pour le Pôle d'Echange Multimodal de Hyères, les ajustements de crédits de paiement n'ont aucune incidence financière sur le montant global de l'autorisation de programme, qui est toujours fixé à 24 millions d'euros TTC, ni sur sa durée fixée à 8 ans.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Il en est donc ainsi décidé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours mise à jour des crédits de paiement du pluriannuels pour le ravalement des façades et la rénovation énergétique de l'hôtel des Arts à Toulon.

N° 25/11/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A TOULON

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cet ajustement de crédits de paiement n'ont aucune incidence financière sur le montant global de

l'autorisation de programme qui est toujours fixée à 7,8 millions d'euros, ni sur sa durée fixée à 6 ans.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Pas d'observations ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours mise à jour pour l'aménagement de l'îlot de la Loubière sur le territoire de Toulon.

N° 25/11/018 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui concerne cette petite modification, le montant global d'autorisation de programme est fixé à 5 100 000 €. Il reste inchangé. En revanche, il y a une petite prolongation d'une année. On fixe à 6 ans maintenant, soit de 2021 à 2026.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Mise à jour d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réalisation du complexe aquatique du Vallon du Soleil sur le territoire de la Crau.

N° 25/11/019 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REALISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DU VALLON DU SOLEIL SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le montant global de l'autorisation de programme fixé à 8 425 000 € TTC au préalable est augmenté de 2 575 000 €, soit un montant total de 11 millions d'euros. Et on prolonge de 3 ans la durée qui est fixée à 11 ans, soit de 2021 à 2031.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours crédits de paiement pour la réhabilitation de la corniche Tamaris à La Seyne-sur-Mer.

N° 25/11/020 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, les ajustements de crédit de paiement n'ont aucune incidence financière sur le montant global d'autorisation de programme, qui est fixé toujours à 39 millions d'euros TTC, ni sur sa durée fixée à 9 ans.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote. Merci beaucoup.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Mise à jour pour la requalification des voies du secteur des quartiers Fabre et Ferrin au sein du périmètre Condorcet à Six-Fours-Les-Plages.

N° 25/11/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, sur cette opération de crédits de paiement, on a une incidence financière sur le montant global, mais qui est en baisse de 1 350 000 € et qui est fixé à 5 600 000 € TTC, et il convient de prolonger sa durée d'une année, fixée à 6 ans, soit de 2024 à 2029.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote. Merci.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours mise à jour pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'un projet de transport en commun en site propre.

N° 25/11/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM

Mme LEVY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous conservons le montant à 7,2 millions d'euros. En revanche, on augmente d'une année pour le fixer à 8 ans, de 2021 à 2028.

M. LE PRESIDENT.- Observations ? Oui, Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Merci Monsieur le Président, Chers collègues. Cette mise à jour et la suivante montrent que des retards ont été pris ces dernières années. Que cela présage-t-il pour les années à venir ? Pourquoi de tels délais pour un parcours où la plupart des aménagements importants ont déjà été faits ? Pour un BHNS, vous avez des temps de travaux supérieurs aux temps de travaux d'autres Métropoles pour des lignes de tramway. Cela me laisse un peu rêveur. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie Monsieur. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Alors, crédits de paiement relatif à la phase 1 du projet de bus à haut niveau de service, section Technopole de la Mer, Bir-Hakem.

N° 25/11/023 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM – SECTION TECHNOPOLE DE LA MER – BIR-HAKEIM

M. MUSSO.- Oui, il s'agit de l'autorisation de programme pour les travaux ce coup-ci L'autorisation de programme est fixée à 55 millions d'euros TTC et la durée 6 ans. Rien ne change.

M. LE PRESIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

POUR : 72

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours mise à jour pour les travaux d'enfouissement de réseau menés par le territoire d'Energie Var Symielec.

N° 25/11/024 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022 - 2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU MENES PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELEC

M. MUSSO.- Merci, Monsieur le Président. mes chers collègues, les ajustements de crédits de paiement n'ont aucune incidence financière sur le montant global d'autorisation de programme qui est fixé à 12 500 000 €, ni sur sa durée fixée à 5 ans. Et ce sont vraiment de très très belles opérations.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Même vote ? Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Monsieur Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Durée d'autorisation au projet de la partie immobilière du projet MEUST et mise à jour des crédits de paiement pluriannuels. Honnêtement, honnêtement, c'est sûrement fondé toutes ces délibérations, mais on se demande pourquoi, de façon administrative, ça ne pourrait pas être après une information, résolu. A chaque fois, rien n'est changé.

M. MUSSO.- C'est ça.

M. LE PRESIDENT.- Vas-y. On y va.

N° 25/11/025 PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS

M. MUSSO.- Là, c'est la fin. Il s'agit du versement du dernier crédit de paiement clôturant le dossier. Simplement, on ne pourra pas le verser en 2025, donc on va le verser en 2026. Donc ça, ça ne change rien. C'est toujours 1 312 500 €, mais il nous restera la queue de comète à payer en 2026.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Acquisition foncière d'une parcelle. C'est un fonds de concours par TPM à la ville de Toulon pour acquérir une parcelle à la Beaucaire, en vue de la construction d'un groupe scolaire de services publics et d'un parc de jeux.

N° 25/11/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON - ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE A LA BEUCAIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE, DE SERVICES PUBLICS ET D'UN PARC DE JEUX – EXERCICE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le coût total de l'opération est de 3 800 000 € hors taxes et nous proposons une participation de TPM par fonds de concours de 870 760,47 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Attribution d'un fonds de concours à la ville de La Seyne pour des travaux de mise aux normes et de sécurisation dans les bâtiments communaux.

N° 25/11/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – PHASE 3 – EXERCICE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût prévisionnel total est de 1 163 090 €. Le département a participé à hauteur de 697 854 €. Et je vous propose une participation de la Métropole de 232 618 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Fonds de concours à la ville de La Seyne pour les travaux d'efficacité et de sobriété énergétique.

N° 25/11/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER – TRAVAUX D'EFFICACITE ET DE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – PHASE 3 – EXERCICE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total de l'opération est de 490 185 €. La participation du Département est de 294 111 €. Je propose une participation de la Métropole de 98 037 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Et on passe à un fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias, modification du cadre d'intervention. Monsieur MUSSO.

N° 25/11/029 FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MEDIAS – MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION – 2026

M. MUSSO.- Simplement l'instruction au titre de l'année 2025 a permis de mettre en évidence, en lumière, si j'ose dire, la nécessité d'apporter les

modifications suivantes au cadre d'intervention : Modification des dénominations de type d'œuvre et précision et ajout de pièces justificatives pour le versement du solde.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Opposition ? Abstention ?
C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MUSSO de ce parcours sans faute. On passe au choix de l'attributaire du lot 1 de la procédure de plage Mar-Vivo Les Sablettes. Monsieur CAVANNA.

N° 25/11/030 24DSP02 – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU LOT 1 DE LA PROCEDURE (SOUS-TRAITE DE PLAGE LOT N° 4 ET DU CHALET A) – MAR VIVO LES SABLETTES

M. CAVANNA.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de désigner le titulaire de l'exploitation d'une activité de Service Public liée aux bains de mer. Cette activité va se faire à travers deux conventions. La première, un sous-traité sur la plage naturelle et la deuxième, c'est une AOT non constitutive au droit réel pour exploiter un chalet d'arrière-plage. L'attributaire est la SAS LES PADDLES.

M. LE PRSIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Musso, le retour. Modification de la délibération du 16 décembre 2021 relative à la rémunération des intervenants extérieurs sollicités dans le cadre des actions d'accompagnement des agents en matière de santé et de sécurité au travail.

N° 25/11/031 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 21/12/403 DU 16 DECEMBRE 2021 RELATIVE A LA REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS SOLLICITES DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

M. MUSSO- Oui, nous avons depuis 2021 un accroissement des interventions, donc je vous propose de porter l'enveloppe annuelle consacrée aux vacations de 25 000 à 35 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Ville d'Hyères, approbation de la modification numéro 6 du plan local d'urbanisme. Monsieur MINNITI.

N° 25/11/032 VILLE D'HYERES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. MINNITI.- Merci, Monsieur le Président. La présente délibération vise à approuver la modification numéro 6 du PLU d'Hyères, portant sur plusieurs objets. Cette modification implique des évolutions du règlement écrit et graphique, ainsi que des annexes du PLU.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Je vais demander pour la prochaine délibération aux représentants de la société VAD, Mme PASQUALI-CERNY Audrey, Mme TURBATTE Magali, Mme MONDONE Valérie, Mme PIN Virginie, Mme LEVY Geneviève, M. CHOUQUET Franck, M MORENO Christophe ainsi que les administrateurs de la SAEM VAD de s'absenter puisque nous allons en effet parler de la concession renouvellement centre-ville et quartier de la gare.

Convention de gestion, avenant numéro 7. Je redonne la parole à Monsieur MINNITI.

Mesdames PASQUALI-CERNY Audrey, TURBATTE Magali, PIN Virginie, LEVY Geneviève, Messieurs CHOUQUET Franck, MORENO Christophe et les administrateurs de la SAEM VAD sortent de la salle.

N° 25/11/033 VILLE D'HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION – AVENANT N° 7 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MINNITI.- Chers Collègues, une convention de gestion a été signée en février 2019 par la Métropole, la ville d'Hyères et son aménageur Var Aménagement Développement pour permettre le suivi et l'exécution par la ville de l'opération de renouvellement urbain de son centre historique et du quartier de la gare dans le cadre d'une concession aménagement ayant pris effet en mai 2018 pour une durée de 10 ans. Considérant que les crédits seront inscrits à l'opération numéro 714 au budget principal 2026, il est proposé de délibérer pour autoriser le Président de la Métropole à signer l'avenant numéro 7 à la convention de gestion tripartite annexée à la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

NPPV : 9 - Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Magali TURBATTE, Madame Valérie MONDONE, Madame Virginie PIN, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Franck CHOUQUET, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Amandine LAYEC

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Ceux qui sont sortis peuvent rentrer.

Mesdames PASQUALI-CERNY Audrey, TURBATTE Magali, PIN Virginie, LEVY Geneviève, Messieurs CHOUQUET Franck, MORENO Christophe et les administrateurs de la SAEM VAD entrent dans la salle.

M. LE PRESIDENT.- Et on passe à la ville de La Valette pour une modification simplifiée numéro 6. Monsieur MINNITI.

N° 25/11/034 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 6 – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC ET JUSTIFICATION DE LA NON-NECESSITE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. MINNITI.- Il convient de faire évoluer le PLU de la Valette-du-Var par le biais d'une modification simplifiée numéro 6. Cette délibération vise donc à justifier la non-nécessité de soumettre cette procédure à évaluation environnementale et à définir les modalités de la mise à disposition du public selon les modalités classiques.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Clôture du programme d'aménagement d'ensemble Parc d'activités de La Millonne sur la commune de Six-Fours.

N° 25/11/035 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « PARC D'ACTIVITES DE LA MILLONNE » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. MINNITI.- Le programme d'aménagement d'ensemble Parc d'activités de la Millonne a été créé par délibération du Conseil Municipal de la commune de Six-Fours-les-Plages le 19 février 2001. Les équipements publics à réaliser dans ce secteur étant aujourd'hui pleinement achevés et le dispositif du PAE n'étant plus applicable depuis le 1^{er} mars 2012, il convient de prononcer sa clôture.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour la clôture ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc clôturé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Programme d'aménagement du quartier La Pertuade sur Six-Fours.

N° 25/11/036 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « QUARTIER LA PERTUADE » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. MINNITI.- Même sujet que le précédent. Le programme d'aménagement d'ensemble du quartier de La Pertuade a été créé par délibération du Conseil municipal de la commune de Six-Fours le 27 mai 2010. Les équipements publics à réaliser dans ce secteur étant aujourd'hui pleinement achevés, le dispositif du PAE n'étant plus applicable depuis le 1^{er} mars, il convient de prononcer sa clôture.

M. LE PRESIDENT.- Clôturé. C'est du dépoussiérage là.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Toujours à Six-Fours, quartier La Pétugue Saint-Jean.

N° 25/11/037 CLOTURE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE « QUARTIER LA PETUGUE/SAINT JEAN » SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. MINNITI.- Les équipements publics à réaliser dans le secteur du quartier de la Pétugue-Saint-Jean étant aujourd'hui pleinement achevés et le dispositif du PAE n'étant plus applicable depuis le 1^{er} mars 2012, il convient de prononcer sa clôture.

M. LE PRESIDENT.- Et bien on le fait. Très bien. Pas d'opposition ?

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Monsieur Pierre BONNEFOY quitte la séance.

M. LE PRESIDENT.- ZAC Les Marines d'Aryana, toujours à Six-Fours.

N° 25/11/038 PROCEDURE DE CLOTURE DE LA ZAC LES MARINES D'ARYANA SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R311-12 DU CODE DE L'URBANISME VALANT SUPPRESSION

M. MINNITI. - Monsieur le Président, je crois qu'on n'a pas voté pour la 36.

M. LE PRESIDENT.- Pardon ?

M. MINNITI. - Il semble qu'on n'ait pas voté pour la 36.

M. LE PRESIDENT.- Ah, pardon, au temps pour moi. La 36. On n'a pas vu la 36 ? Ah bon, alors la 36... Bon, la 36 et la 37. On fait la clôture ? Ok, bon, allez, c'est clos. Et là, on supprime maintenant. Pour la 38, on supprime. Je vous laisse la parole.

M. MINNITI.- La 38, oui. Mes chers collègues, conformément au dossier de réalisation de la ZAC, les Marines d'Aryana à Six-Fours. Tous les lots ont été vendus, les équipements publics réalisés et les espaces publics classés dans le domaine public. Elle peut donc être clôturée et ainsi rendre de nouveau applicable, lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme validant la création de surfaces taxables, la perception de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement, dont l'application avait été supprimée lors de la création de la ZAC, ainsi que la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Avenant numéro 4 dans la convention Habitat Multisites entre la Métropole de Toulon et l'EPF PACA. Monsieur MINNITI.

N° 25/11/039 AVENANT N° 4 A LA CONVENTION HABITAT MULTISITES N°3 ENTRE LA METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE ET L'EPF PACA - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MINNITI.- La convention multisite habitat numéro 3 a été...

M. LE PRESIDENT.- Ah pardon, oui, Monsieur SIMON et Monsieur ALBERTINI ont pris l'initiative de sortir de la salle.

Monsieur Christian SIMON et Monsieur Thierry ALBERTINI sortent de la salle.

M. MINNITI. - La convention Multisite Habitat numéro 3 a été signée le 17 décembre 2018 entre l'EPF PACA et la Métropole. L'avenant numéro 4 permettait d'augmenter l'enveloppe financière de 30 millions d'euros portant le montant total d'engagement autorisé à 95 millions d'euros et d'adapter les modalités de gestion locative des monopropriétés.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL

NPPV : 4 – Monsieur Christian SIMON, Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Sylvie LAPORTE

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SIMON, Monsieur ALBERTINI peuvent nous rejoindre. Prescription acquisitive de parcelles appartenant à des personnes privées sur la commune de Toulon.

Monsieur Christian SIMON et Monsieur Thierry ALBERTINI entrent dans la salle.

N° 25/11/040 PRESCRIPTION ACQUISITIVE DE PARCELLES APPARTENANT A DES PERSONNES PRIVEES SUR LA COMMUNE DE TOULON

M. MINNITI.- La ville de Toulon, puis par substitution dans ses droits et obligations, la Métropole TPM ont intégré dans leur réseau routier un ensemble de parcelles appartenant à des personnes privées et les entretiennent de manière continue et non interrompue, paisible, publique et non équivoque. Cette intégration découle, la plupart du temps, d'autorisation d'urbanisme, ayant généré des alignements de parcelles aux droits des voiries les desservant. Il y a donc lieu de constater la prescription acquisitive pour ces emprises foncières.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- La mise à jour des délibérations du Conseil Métropolitain concernant le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

N° 25/11/041 MISE A JOUR DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN N° 19/10/354 DU 3 OCTOBRE 2019 ET N° 20/09/176 DU 30 SEPTEMBRE 2020 CONCERNANT LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (PHASES 1 ET 2 DU SDIRVE 1)

M. MINNITI.- La Métropole TPM a transféré en 2018 la compétence infrastructure des Recharges pour Véhicules Electriques au syndicat Territoire Énergie 83 pour déployer 300 points de recharge, conformément à l'action 36 du Plan de déplacement urbain. Deux phases ont été engagées au travers de deux délibérations en 2019 et 2020. La première, correspondant aux 188 premiers points de charge, est achevée, tandis que la seconde, permettant d'atteindre 300 points de charge, se termine fin 2025, se terminera début 2026. Les délibérations évoquées précédemment nécessitent une mise à jour des plans de financement ainsi que la ventilation entre crédits d'investissement et de fonctionnement.

Le reste à charge de la Métropole TPM reste inchangée s'élève à 1 818 838 €. Cette somme est libérée selon un premier fonds de concours plafonné à 75 % du montant hors taxe subventionné, inscrit en investissement soit 1 017 628,50 €. Le solde de la contribution de la Métropole est financé en fonctionnement pour 801 209,50 €, conformément au texte de loi encadrant les activités des syndicats d'énergie. Les crédits sont inscrits au budget principal 708, opération 708.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup Monsieur MINNITI. On va passer la parole à Monsieur CAVANNA pour l'habitat, le Plan Logement D'Abord 2 et l'approbation d'un guide « Parcours Logement Insertion Jeune ».

N° 25/11/042 HABITAT – PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 – APPROBATION DU GUIDE RELATIF AU « PARCOURS LOGEMENT INSERTION JEUNE » (PLIJ)

M. CAVANNA.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver un guide méthodologique du parcours logement insertion jeune métropolitain. Depuis 2021, TPM a fait de l'accès au logement des plus démunis une priorité. Cette ambition se décline notamment par différentes actions et plus particulièrement avec le déploiement des parcours logement insertion jeune. Pour cela, ce PLIJ s'appuie sur plusieurs outils et, dans ce

cadre, un guide méthodologique a été élaboré avec des professionnels ainsi que des jeunes.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition. C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Pour la prochaine délibération, Madame ARNAUD-BILL, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur MASSON, Monsieur CHOUQUET, Monsieur STASSINOS doivent aller se distraire, puisqu'on va parler en matière d'habitat privé de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain sur la commune de La Seyne. Monsieur CAVANNA.

Madame Hélène ARNAUD-BILL et Monsieur Franck CHOUQUET sortent de la salle.

N° 25/11/043 HABITAT PRIVE - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER 2025/2030 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE D'INFORMATION DU PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. CAVANNA.- Oui, mes chers collègues, dans le cadre de la démarche de renouvellement urbain du centre historique engagé par la ville de La Seyne et ses partenaires, il vous est proposé d'approuver le projet de la nouvelle convention OPAH-RU relative au centre ancien pour une période de 5 ans, de 2025 à 2030, avec un périmètre d'intervention élargi.

M. LE PRESIDENT.- Bien, observation ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

NPPV : 5 – Madame Hélène ARNAUD-BILL, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Jean-Louis MASSON, Monsieur Franck CHOUQUET, Monsieur Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Les intéressés peuvent réintégrer leur place à l'exception de Monsieur MASSON. Bon, c'est écrit, vous savez, je ne fais que répéter. On va en effet parler du protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLI, de la maison de l'emploi TPM.

Madame Hélène ARNAUD-BILL et Monsieur Franck CHOUQUET entrent dans la salle.

Mesdames Valérie RIALLAND, Valérie BATTESTI, Béatrice BROTONS, Geneviève LEVY et Magali TURBATTE sortent de la salle.

N° 25/11/044 PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE LA MAISON DE L'EMPLOI PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA PERIODE 2026/2030 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CAVANNA.- Oui, il s'agit d'autoriser la signature du protocole du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi, avec les différents partenaires. Il s'agit, à travers ce plan, de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés sociales et professionnelles. Il est proposé de renouveler le PLIE pour une durée de 5 ans, de 2026 à 2030.

M. LE PRESIDENT.- Ok. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 6 – Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Valérie RIALLAND, Madame Valérie BATTESTI, Madame Béatrice BROTONS, Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE

(Adoption à l'unanimité).

Mesdames Valérie RIALLAND, Valérie BATTESTI, Béatrice BROTONS, Geneviève LEVY et Magali TURBATTE entrent dans la salle.

M. LE PRESIDENT.- Et nous passons à l'adoption du règlement modifié de prévention de collecte et de valorisation des déchets. Monsieur CAVANNA.

N° 25/11/045 ADOPTION DU REGLEMENT MODIFIE DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON-PROVENCE-MEDITERRANEE

M. CAVANNA.- Oui, on met à jour le règlement de prévention de collecte et de valorisation des déchets pour la Métropole, sachant que cette modification porte sur les tarifs applicables aux professionnels.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Et bien la nouvelle grille est donc adoptée.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Les statuts de l'établissement de coopération environnementale à l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement PACA. Augmentation de la contribution annuelle de l'Office français de la biodiversité. Monsieur VINCENT est en voie de s'effacer. Monsieur CAVANNA.

Monsieur Gilles VINCENT sort de la salle.

N° 25/11/046 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE « AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR » - AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

M. CAVANNA.- Oui, l'un des participants, à savoir l'Office français de la biodiversité, souhaite augmenter sa participation financière et passer de 300 000 à 400 000 €. Dans la mesure où les statuts fixent le montant des contributions, il y a lieu de modifier les dits statuts pour prendre acte de l'augmentation voulue par l'Office français de la biodiversité.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Je vous remercie.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

NPPV : 1 – Monsieur Gilles VINCENT

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur VINCENT peut réintégrer sa place pour écouter Monsieur CAVANNA, nous parler de la convention type de la mise à disposition et tarification des espaces de réunion du bâtiment du Technopôle de la Mer.

Monsieur Gilles VINCENT entre dans la salle.

N° 25/11/047 CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION ET TARIFICATION DES ESPACES DE REUNION DU BATIMENT DU TECHNOPOLE DE LA MER

M. CAVANNA.- Oui, mes chers collègues, la Métropole occupe sur le site du Technopôle de la Mer un immeuble qui est mis à disposition pour des réunions, pour accueillir des manifestations à caractère professionnel. Il s'agit, avec cette délibération, d'adopter une convention type de mise à disposition ainsi que la tarification des salles concernées.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Pour la prochaine délibération, Madame CHAMBON, Monsieur COLIN, Madame LAPORTE, Monsieur MAHALI, Madame MARINO, Monsieur NAVARRANNE, Madame PIN, Monsieur STASSINOS ne pourront pas prendre part au vote et doivent sortir de la salle.

Je donne la parole à Madame MASSI pour la convention territoriale d'exercice concerté relative à l'enseignement supérieur et à la recherche entre la Région et la Métropole.

Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Edwige MARINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Virginie PIN sortent de la salle.

N° 25/11/048 CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE 2025-2031 ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme MASSI.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser la signature de la convention avec la Région concernant l'enseignement supérieur et la recherche pour la période 2025-2031. Ces conventions ont pour objectif de permettre aux collectivités qui le souhaitent de co-financer des projets dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, dès lors qu'ils sont en cohérence avec les orientations du schéma régional.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 8 – Madame Valérie MONDONE, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Sylvie LAPORTE, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Edwige MARINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Virginie PIN, Monsieur Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- On peut demander aux sortants de rentrer. On passe au dispositif parcours BAFA TPM 2026. Les autorisations de signature des conventions avec les bénéficiaires, les communes partenaires, la CAF et les prestataires. Monsieur LATIL.

Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Edwige MARINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Virginie PIN entrent dans la salle.

N° 25/11/049 DISPOSITIF PARCOURS BAFA TPM 2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES BENEFICIAIRES, LES COMMUNES PARTENAIRES, LA CAF DU VAR ET LES PRESTATAIRES

M. LATIL.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'aider nos jeunes du territoire de 17 à 25 ans pour obtenir le BAFA. Je rappelle que c'est le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, qui coûte environ 1 000 à 1 200 €. Il y a trois modules, le 1, le 2 et le 3. Le 1 et le 3 sont théoriques. Le 2, c'est l'immersion en stage. Et nous, on se propose d'aider nos jeunes à hauteur de 400 € pour le module 1, pour un montant global de 20 000 € par an.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Aide au permis

N° 25/11/050 DISPOSITIF AIDE AU PERMIS TPM 2026 - ADOPTION DU DISPOSITIF ET DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LATIL.- C'est le même principe pour nos jeunes de 17-25 ans, toujours du territoire pour l'insertion socio-professionnelle, bien sûr pour la mobilité, pour maintenir ou pour pouvoir accéder à un premier job, pour un montant global de 70 000 €. Il y a eu 125 bénéficiaires en 2024 et 128 en cours en 2025.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ALBERTINI va nous parler du rapport des mandataires pour la SEMOP, Seynoise-des-Eaux.

N° 25/11/051 APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES – SEMOP SEYNOISE DES EAUX – EXERCICE 2024

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le décret du 4 novembre 2022 impose la présentation d'un rapport annuel des représentants de la collectivité au sein des entreprises publiques locales. La SEMOP, Seynoise-des-Eaux, a été constituée en 2017 avec l'opérateur SUEZ pour 65 % du capital. Depuis le transfert de compétences, la Métropole TPM a repris les parts sociales de la ville pour 35 %.

La Seynoise a pour objet d'assurer la gestion du service public d'eau potable qui lui a été confiée dans le cadre d'un contrat de concession. La Métropole est représentée au conseil d'administration par quatre membres. Le rapport des mandataires a pour objectif de fournir une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle en présentant les comptes annuels de l'exercice 2024. Il s'agit de l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Il est donc adopté.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Madame LEVY, régie de recettes parkings métropolitains, tarification.

N° 25/11/052 REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2026

Mme LEVY.- Oui, merci Monsieur le Président. La Métropole est compétente en matière de gestion et d'entretien des parcs et aires de stationnement, soit au travers de contrats de Délégation de Services Publics, soit en régie. Dans ce second cadre, la Métropole exploite directement les parcs de stationnement

Martini à la Seyne, Hôtel de Ville, Tassigny, Frégate, Rayon de Soleil, Citadelle à Six-Fours et Tour fondue sur la commune de Hyères-les-Palmiers. La Métropole propose des tarifs qui s'appliqueront au 1^{er} janvier, mais il est proposé au Conseil Métropolitain de ne pas modifier les dits tarifs.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- Pour la prochaine délibération, il est demandé à nos conseillers départementaux doivent nous quitter temporairement. Madame BERNARDINI, Madame MASSI, Madame MONDONE, Madame RIALLAND, Monsieur ALBERTINI, Monsieur BENEVENTI, Monsieur BONNET, Monsieur MASSON, Monsieur MORENO, Monsieur ROUX et Monsieur SIMON, puisque nous allons parler d'une convention tripartite entre la Métropole, le Conseil Départemental et la société RD-TPM, relative aux modalités tarifaires destinées à l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Madame LEVY.

Mesdames Josée MASSI, Valérie RIALLAND, Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Christophe MORENO, Francis ROUX et Christian SIMON sortent de la salle.

N° 25/11/053 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2025 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 25/06/177 DU 26/06/2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Monsieur le Président, je crois que vous avez tout dit.

M. LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que j'ai fait ?

Mme LEVY.- Vous avez dit tout l'objet de ce projet de délibération.

M. LE PRESIDENT.- Ah, pardon, écoutez, je lisais le titre, alors si on a tout dit...

Mme LEVY.- Oui, je crois que le titre est extrêmement complet et qu'il n'y a rien à ajouter, d'autant qu'il s'agit d'une rectification.

M. LE PRESIDENT.- Ok, merci beaucoup. C'est donc approuvé

POUR : 63

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 13 - Madame Josée MASSI, Madame Valérie MONDONE, Madame Valérie RIALLAND, Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Jean-Louis MASSON, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Francis ROUX et Monsieur Christian SIMON, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Sylvie LAPORTE, Monsieur Mohamed MAHALI

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT.- On peut faire rentrer nos collègues. Mais pour la prochaine délibération, ne pourront pas être présents Madame CHAMBON, Monsieur COLIN, Madame LAPORTE, Monsieur MAHALI, Madame MARINO, Monsieur NAVARRANNE, Madame PIN, Monsieur STASSINOS puisqu'en effet, on va parler de la Région, c'est la mise en œuvre d'une tarification combinée TER ZOU, réseau Mistral, avec la Région, Madame LEVY.

Mesdames Josée MASSI, Valérie RIALLAND, Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Christophe MORENO, Francis ROUX et Christian SIMON entrent dans la salle.

Mesdames, Edwige MARINO, Virginie PIN, Messieurs Jean-Pierre COLIN et Amaury NAVARRANNE sortent de la salle.

N° 25/11/054 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE « TER ZOU ! + RESEAU MISTRAL » AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme. LEVY.- Oui, merci, la Métropole et la Région se coordonnent pour favoriser l'intermodalité entre leurs réseaux de transports publics. Dès lors, la mise en œuvre d'abonnements combinés entre le réseau des TER ZOU, gérés par la Région, et le réseau MISTRAL, gérés par la Métropole, permettent aux voyageurs d'emprunter le TER et le réseau des transports MISTRAL à des conditions tarifaires avantageuses.

La présente délibération autorise la signature d'une nouvelle convention pour une période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, en remplacement de la convention existante. Cette nouvelle convention ne change ni les abonnements, ni les tarifs, mais simplement simplifie les modalités administratives.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Merci Monsieur le Président. Vous nous présentez des calculs du type « P » égal « A » plus « TR », en vous gardant bien de préciser « A ». Sauf erreur de ma part, pour quelqu'un habitant à Giens et travaillant à Ollioules, j'en

connais, on arrive à un abonnement de 76,30 €, à comparer à un abonnement de 36,50 € pour le même trajet fait en bus, soit plus du double. Mais surtout, cette convention ne concerne que les abonnements mensuels et annuels.

Elle ne permet pas de circuler avec le tarif MISTRAL sur l'ensemble des trains et bus de la Métropole. Il me semble que peu de voyageurs sont concernés par l'offre d'abonnement. Savez-vous combien de voyageurs utilisent cette tarification TER + MISTRAL ? Sur le même trajet que j'ai pris en exemple, le billet de train coûte 8,90 €, à rajouter au prix du billet de bus à 1 €, soit 9,90 €, pratiquement dix fois plus cher que le bus. Il serait utile que tous les voyageurs du quotidien, sans nécessairement avoir un abonnement mensuel ou annuel, tous les habitants de la Métropole, puissent circuler avec la même tarification dans toute la métropole TPM, aussi bien sur les TER que sur le réseau MISTRAL. C'est fondamental pour développer l'usage des transports en commun et donc de faire du report modal. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur. C'est une idée. D'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 66

CONTRE : 2 – Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSTENTION : 0

NPPV : 8 – Madame Valérie MONDONE, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Sylvie LAPORTE, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Edwige MARINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Virginie PIN, Monsieur Hervé STASSINOS

(Adoption à la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Rapport annuel d'activité de Délégation de Services Publics de la concession Plaisance du port de Toulon, la Seyne-Brégaillon. Monsieur ROUX.

Mesdames, Edwige MARINO, Virginie PIN, Messieurs Jean-Pierre COLIN et Amaury NAVARRANNE entrent dans la salle.

N° 25/11/055 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON – LA SEYNE/BREGAILLON – ANNEE 2024

M. ROUX.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. La Métropole Toulon Provence Méditerranée, est autorité portuaire sur le port de Toulon, la Seyne-Brégaillon, par une délégation de service public, elle a confié l'activité « plaisance » à la société PORTELO. Conformément aux articles de la commande publique de la propriété des personnes publiques, les délégataires doivent transmettre chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations différentes à l'exécution du contrat, une concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, ainsi que les conditions d'exécution du service public au regard notamment des

conditions d'accueil du public et de préservation du domaine. PORTELO a transmis le rapport pour l'année 2024. Il est demandé au Conseil Métropolitain de prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci, s'il n'y a pas d'observation, on prend acte ? Nous prenons acte.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel d'activités de délégation de service public de la concession plaisance du Port de Toulon – La Seyne/Bregailon – Année 2024.

M. LE PRESIDENT.- Même délibération concernant la concession commerce du port de Toulon.

N° 25/11/056 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON – LA SEYNE/BREGAILLON – ANNEE 2024

M. ROUX.- C'est exactement la même, mais la délégation a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Ils nous ont confié le rapport et ont donc demandé au Conseil Métropolitain de prendre acte.

M. LE PRESIDENT.- Nous prenons acte.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel d'activités de délégation de service public de la concession commerce du Port de Toulon – La Seyne/Bregailon – Année 2024

M. LE PRESIDENT.- Rapport annuel d'activités de délégation de service public pour l'exploitation de l'aire de carénage de Porquerolles Yacht Service.

N° 25/11/057 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DE PORQUEROLLES - YACHT SERVICE - ANNEE 2024

M. ROUX.- C'est la même chose. Donc la Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité portuaire sur le port de Porquerolles par délégation de service public. Elle a confié l'exploitation de l'aire de carénage situé dans le périmètre portuaire à la société Yacht Service jusqu'au 17 juin 2024. Donc la société Yacht Service a transmis le rapport pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 17 juin 2024, fin de contrat. Il est donc demandé au Conseil Métropolitain de prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- On prend acte ? On prend acte. Et dernière délibération où on va prendre acte, c'est la même chose, mais pour Halliday Marine.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel d'activités de délégation de service public pour l'exploitation de l'aire de carénage de Porquerolles - Yacht Service - Année 2024

N° 25/11/058 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DE PORQUEROLLES – HALLIDAY MARINE – ANNEE 2024

M. ROUX.- C'est la même chose. Elle a pris la suite de Yacht Service. Elle nous présente son rapport du 18 juin 2024 au 31 décembre 2024. Il est demandé au Conseil Métropolitain de prendre acte.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Si on prend acte, je vous en remercie.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel d'activités de délégation de service public pour exploitation de l'aire de carénage de Porquerolles – Halliday Marine – Année 2024

M. LEROY.- Je me permets juste de dire que, par rapport aux délibérations précédentes, quand je pose des questions, vous ne prenez pas la peine de me répondre. C'est un petit peu dommage, par rapport aux abonnements des transports et autres.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas compris. Parce que vous avez posé des questions ? J'ai dit simplement, c'était un peu étouffé, que c'était une idée intéressante de coordonner, comme vous l'invitez à le faire avec la Région ou autre, pour avoir une tarification plus collective. C'est ça ? Je crois qu'il faut demander à nos services de prendre contact avec ceux de la Région pour voir si une telle coordination est possible. En tous les cas, l'idée est intéressante. Je l'avais dit, mais trop rapidement.

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 29.

**M. le Président de la Métropole
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance
Anaïs DIR**